

l'agence métropolitaine des déchets ménagers Paris, le 1 3 FEV. 2023

COLLECTIF 3R - IVRY-SUR-SEINE C/O Anne CONNAN 100 rue Molière - atelier 09 94200 IVRY-SUR-SEINE

Affaire suivie par : Marine Chaume

Tél: 06 07 02 25 45 chaume@syctom-paris.fr

Nos réf : IV LE-S T 23-820 0002 / Chrono n° 46485

Objet : UVE IVRY - Communication des éléments sollicités à la suite de l'avis de la Commission d'Accès

aux Documents Administratifs du 2 janvier 2023

PJ: Devis ENVEA

Madame Wittmann,

A la suite de l'avis de la CADA en date du 2 janvier 2023, nous avons confirmé à la Commission notre décision de suivre sa position.

Comme vous le savez, nous ne disposons pas de ces données, seule la société ENVEA a accès aux éléments sollicités et est donc en mesure de les extraire.

La reproduction d'un tel volume de documents représente un coût pour notre prestataire.

La CADA considère que « si l'administration ne dispose pas des moyens de reproduction nécessaires pour satisfaire une demande de communication portant sur un volume important de documents, elle peut faire établir un devis auprès d'un prestataire de service extérieur. Il lui appartiendra alors d'adresser le devis de ce dernier au demandeur pour qu'il y donne suite, s'il y a lieu. » (CADA, Avis 20210177 - Séance du 04/03/2021, CADA, Avis 20195784 - Séance du 25/06/2020, CADA, Avis 20190917 - Séance du 26/09/2019).

Par la présente, je vous communique donc le devis établi par la société ENVEA concernant le coût de reproduction des éléments que vous avez sollicités.

Sur la base de ce devis, je vous saurais gré de nous confirmer par écrit le maintien de votre demande qui implique la prise en charge par votre association des coûts associés.

Dès réception de votre accord nous informerons la société ENVEA qui procèdera à l'extraction des données dans un délai de quinze jours environ sauf aléas particuliers.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. et le plus Cardiaux

Le Directeur Général des Services

Denis PENOUFI